

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR (absente pendant le vote de la présente délibération), Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON (absente pendant le vote de la présente délibération), Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Christophe GSELL (P. M. MESLE)

Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE – MODIFICATION DE GRADE ET CREATION DE POSTE SUITE A REUSSITE AU CONCOURS

DEL20230116_08

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Rapporteur : Le Maire - VU en C° finances du 12/01/2023

Un agent du poste de police municipale, titulaire de la fonction publique territorial sur le grade d'agent de maîtrise, est inscrit sur liste d'aptitude du grade de gardien-brigadier suite à la réussite du concours.

Cet agent occupe actuellement les missions d'agent d'accueil du poste de police, d'ASVP et d'ATPM ; il sollicite la collectivité pour intégrer ce nouveau grade, en adéquation avec les fonctions exercées.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des élus présents¹** la création de poste suivante à compter du 1^{er} février 2023 :

CODE POSTE	POSTE	CREATION AU 01/02/2023	
		Grade	Base horaire
PM4	Agent de Police Municipale	Gardien-brigadier	35/35e

Le grade d'origine ne pourra être supprimé, le cas échéant, qu'après titularisation de l'agent dans son nouveau grade, au terme de sa période de stagiairisation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Affichée le
 Certifiée exécutoire le

POLE MAIRE empêché, la Maire Adjointe
 Catherine LECHEVALLIER



¹ Mmes Müller de Schongor et Pinon sont absentes pendant le vote de la présente délibération.